

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Enquête publique relative à la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE

Par arrêté n°18_CT2_020 en date du 25 mai 2018, la Métropole Aix-Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE qui porte principalement sur une augmentation de 105 ha des Espaces Boisés Classés, l'intégration dans le règlement du Porter à Connaissance feux de forêt actualisé et des modifications dans la rédaction du règlement.

La Métropole Aix-Marseille Provence est le maître d'ouvrage responsable de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE du vendredi 29 juin 2018 au lundi 30 juillet inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Madame la présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision en date du 12 avril 2018 a désigné Monsieur Bernard GUEDJ en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête publique, situé à la Mairie de SAINT MARC JAUMEGARDE - Place de la Mairie - 13100 SAINT MARC JAUMEGARDE, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12H00 hors jours fériés (04.42.24.99.99),
- au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, situé Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, 13 626 Aix-en-Provence, du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, hors jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet sur les lieux précités ou les adresser par correspondance en Mairie de SAINT MARC JAUMEGARDE - Place de la Mairie 13100 SAINT MARC JAUMEGARDE - à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enqpub.smj.modifplu@ampmetropole.fr

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr/>).

Le commissaire enquêteur sera présent, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Au siège de l'enquête publique, situé à la Mairie de SAINT MARC JAUMEGARDE - Place de la Mairie - 13100 SAINT MARC JAUMEGARDE

- le vendredi 29 juin 2018 de 9h à 12 h
- le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h 30 à 17 h30
- le jeudi 12 juillet 2018 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 juillet de 14 h 30 à 17 h30
- le lundi 30 juillet de 14 h 30 à 17 h30

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de cette dernière permanence.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Métropole Aix-Marseille Provence le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif et au Préfet. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et au Service Urbanisme de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE, ainsi que sur le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr/>), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix auprès de la Direction Adjointe PLUi et Proximité - 04 42 93 85 13 - et à la Mairie de SAINT MARC JAUMEGARDE - Place de la Mairie - 13100 SAINT MARC JAUMEGARDE - Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12H00 - 04.42.24.99.99).